



Fraction de Commune
L'Orient

Le Conseil Exécutif du Village de L'Orient

À

**L'Assemblée Générale du 15 décembre 2025
Des Citoyens de la Fraction de Commune du Village de L'Orient.**

Préavis N° 3/2025

Objet : Budget 2026

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions de la Loi sur les Communes du 28 février 1956 et conformément à l'article 80 du Règlement du Conseil du village, le Conseil Exécutif du Village de L'Orient dépose sur le bureau du Conseil Général, le projet de budget de la Fraction de commune de L'Orient, pour 2026.

Le budget 2026 de la Fraction de commune de L'Orient prévoit un montant total des charges de **CHF 818'312.00** et des revenus estimés à **CHF 818'544.00** d'où un bénéfice de **CHF 232.00**.

Les points principaux de ce budget sont les suivants :

1. Administration générale :

Compte 102.300 : Autorités – Traitements.

Les salaires du président, de la boursière et du secrétaire restent inchangés. Ces salaires ont été fixés lors du préavis N°4/2018.

Compte 102.303 : Charges sociales.

Le montant des charges sociales est inférieur au budget 2025 car selon les comptes de 2024 ce montant était de CHF 11'166.15. Il a été également tenu compte que ces charges sociales seront plus élevées qu'en 2025 car aucun membre du CE ne sera à la retraite.

Compte 102.306 : Autorités - Jetons de présence.

Au budget 2026, le Conseil Exécutif a maintenu des jetons de présence pour les travaux de la traversée du village. Ces derniers devraient être terminés avant la fin de l'année. Le Conseil Exécutif a par conséquent diminué le montant des jetons de présence de CHF 16'560.00 à CHF 15'360.00.

Compte 110 : Administration.

La différence entre les années passées et le budget 2026 est due aux frais du changement du plan comptable imposé par le canton, les montants sont répartis sur les trois prochaines années soit CHF 1'620.00 pour 2026 et CHF 1'890.00 pour 2027 et 2028. Par la même occasion le Conseil Exécutif va profiter de modifier sa manière de sauvegarder les données comptables et administratives sur un « Cloud » afin de

permettre d'avoir une deuxième personne pouvant effectuer nos paiements en cas d'une absence de notre boursière. Ceci est une demande de la préfecture. Cette modification a un coût de CHF 5'059.00. Par conséquent les frais informatiques passent de CHF 3'300.00 à CHF 10'500.00.

Les frais du changement de plan comptable seront encore présents en 2027 et 2028 pour un montant de CHF 1'890.00.

2. Finances :

Compte 210.400 : Produits d'impôts.

Pour 2026, nous prévoyons une entrée d'impôts de CHF 180'000.00, ce qui reste une estimation prudente, vu la conjoncture actuelle.

Les amortissements comptables et les intérêt bancaires s'élèveront à CHF 111'400.00. Les remboursements d'emprunts se monteront à CHF 215'000.00.

3. Bâtiments et domaines :

Compte 320.314 : Entretien des forêts.

Ces dernières années aucune charge n'était attribuée à l'entretien des forêts. Pour l'année 2026 et les suivantes, le Conseil Exécutif attribue un montant de CHF 1'000.00.

Compte 343.314 : Hôtel de La Poste– Frais d'entretien – R. Paul Golay 1.

Le montant attribué à l'entretien de l'appartement de l'hôtelier est divisé par 2 soit CHF 10'000.00 au lieu de CHF 20'000.00. Une étude pour la rénovation complète de l'appartement est en cours et le Conseil Exécutif vous présentera un préavis. Lors de la rénovation de l'hôtel en 2020, le Conseil Exécutif avait reporté volontairement cette rénovation.

Compte 353 : Bâtiment Germinal – R. Centrale 12.

Les travaux prévus au budget 2025 n'ont pas été réalisés. Une étude pour la rénovation complète du bâtiment est en cours, la construction date de 1957. Il est prévu de réaliser l'isolation du bâtiment et la réfection des appartements. Les frais de CHF 25'000.00 prévus sont à disposition si un entretien urgent doit être réalisé. La rénovation n'est pas prévue pour 2026.

Comptes 354 : Bâtiment Floréal – R. des Amoureux 4.

Le budget des frais d'entretien du bâtiment est de CHF 25'000.00. Cela comprend la deuxième étape du changement des fenêtres de deux appartements pour un montant de CHF 20'000.00. Ces travaux seront réalisés par la même entreprise que cette année. Le solde de CHF 5'000.00 est une réserve en cas d'imprévu.

Le budget des frais d'entretien pour régler les affaires courantes des appartements est de CHF 25'000.00.

Comptes 355 : Bâtiment Messidor – R. des Amoureux 2.

Le budget des frais d'entretien pour régler les affaires courantes des appartements est de CHF 20'000.00.

Le budget des frais d'entretien pour régler les affaires courantes du bâtiment est de CHF 5'000.00.

Comptes 356 : Bâtiment Prairial – R. du Pont-Neuf 8.

Le budget des frais d'entretien pour régler les affaires courantes des appartements est de CHF 30'000.00.

Le budget des frais d'entretien pour régler les affaires courantes du bâtiment est de CHF 10'000.00 comprenant notamment le nettoyage et le traitement anti algues/mousse des façades qui n'a pas été réalisé cette année.

Comptes 357 : Bâtiment Fructidor – R. Centrale 14.

Le budget des frais d'entretien pour régler les affaires courantes des appartements est de CHF 6'000.00.

Le budget des frais d'entretien pour régler les affaires courantes du bâtiment est de CHF 3'000.00.

Compte 358 : Bâtiment Grande salle – R. Centrale 14.

Le budget des frais d'entretien pour régler les affaires courantes est de CHF 10'000.00.

L'isolation du toit et l'insonorisation ont été réalisées ces deux dernières années. Il reste l'isolation périphérique du bâtiment à effectuer.

4. Travaux :

Compte 430.314 : Eclairage public.

Les frais d'éclairage doivent rester à CHF 10'000.00. Frais des lampes et réparations passent de CHF 5'000.00 à CHF 20'000.00 pour la révision des candélabres qui ont un défaut majeur. La première partie a été réalisée cette année.

Compte 440.314 : Urbanisme.

Le budget des frais d'urbanisme pour régler les affaires courantes est de CHF 51'500.00.

Les frais de montage, démontage des décorations de Noël et du sapin se montent à CHF 8'500.00 selon un devis de la SEVJ.

5. Pour le reste, le Conseil Exécutif réglera en 2026 les affaires courantes en fonction du budget qu'il vous présente.

6. Conclusion :

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur la conclusion suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE LA FRACTION DE COMMUNE DE L'ORIENT

Vu le préavis no 3/2025

Où le rapport de la Commission de Gestion

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour

1. Adopte le budget de la Fraction de Commune de L'Orient pour 2026, qui présente un total de charges de **CHF 818'312.00** un total de recettes de **CHF 818'544.00**, soit un léger bénéfice de **CHF 232.00**

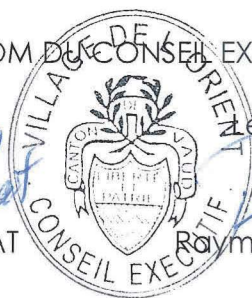
AU NOM DU CONSEIL EXECUTIF

Le Président

Le Secrétaire

Pierre-Maurice ROCHAT

Raymond LAVANCHY



Délégué Conseil exécutif : M. Pierre-Maurice Rochat, Président - Responsable dicastère

Autre déléguée : Mme Catherine Golay, Boursière